

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 18 juin 2015

DATE D'AFFICHAGE : 29 juin 2015

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 21

VOTANTS : 23

Le 25 juin 2015, à 21h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence d'Isabelle MEZIERES, Maire

Étaient présents : Isabelle MÉZIÈRES, Florence DUFOUR, Eric COLIN, Corinne GUERLAIN, Abel LEMBA DIYANGI, Martine ROVIRA Florent BEAULIEU, Sylvie JACQUEMIN, Frédéric LE GRAND, Colette BRUNELIÈRE, Daniel CAFFIN, Jean-Pierre OBERTI, Christian LEDOUX, Yves OMEJKANE, Dorothée OBERTI, Marc LE BOURGEOIS, Isabelle MOUSSERON-MARTINELLI, Christophe MÉZIÈRES, Marion BERGERON, Gabrielle GIRAUX, Thomas OMEJKANE formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Stéphanie BOSSARD ayant donné pouvoir à Abel LEMBA DIYANGI, Ludovic RABIER ayant donné pouvoir à Isabelle MEZIERES

Secrétaire de séance : Thomas OMEJKANE

OBJET : TARIFS DE LOCATION DE MATERIEL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la nécessité de mettre en place des tarifs de location de matériel appartenant à la commune d'Auvers-sur-Oise auprès de personnes privées ou publiques de la commune, dans les situations où la gratuité ne s'appliquerait pas,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **INSTAURE** les tarifs ci-dessous :

Matériel	Coût unitaire par jour
Tables 2.20*0.70	4.50 euros
Bancs 2.20	2.50 euros
Chaises plastiques	0.50 euros
Barrières Vauban	2.50 euros
Stands 3*3	25 euros
Stands 3*6	45 euros
Barnums 5*8	150 euros
Barnums 12*5	160 euros
Éléments praticables 2*1	10 euros

- **FIXE** le montant de la caution à 50% du coût unitaire journalier
- **PRECISE** que le matériel devra être retiré et ramené au Centre Technique Municipal par l'emprunteur et sur rendez-vous
- **DIT** que toute journée entamée sera due.



Certifiée exécutoire la présente délibération transmise en Sous Préfecture du Val d'Oise

Le :

Reçue le :

Publiée le :

Notifiée le :

Exécutoire le :

Isabelle MEZIERES
Maire d'Auvers-sur-Oise

Délai de recours : 2 mois à dater de la notification ou publication

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Auvers-sur-Oise, le 29 JUIN 2015



Isabelle MEZIERES
Maire d'Auvers-sur-Oise